

Le Dampsois Infos

Journal d'information
de la commune des Damps

AOÛT 2023 À JUILLET 2024



n° 82

Édito

par Katia CAMUS
Maire des Damps



Cette année a été particulièrement riche en chantiers :

- Les opérations d'enfouissement des réseaux de la rue des Peupliers, démarrées à l'été 2023, sont terminées. La rénovation de la voirie sera prochainement réalisée ;

- Les travaux de végétalisation des cours d'écoles qui étaient programmés, ont commencé en mars 2024. Ils seront terminés pour la rentrée de septembre 2024, en dehors des plantations qui seront réalisées à l'automne ;

- La finalisation de l'aménagement du terrain de pétanque au bord de l'Eure ;

- La construction du terrain multisport a été réalisée en juin, de manière à être terminée pour les vacances d'été.

Le complexe sportif est installé sur l'actuel terrain de football.

Ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt. Ils ont été rendus possibles grâce à des subventions de l'Etat, du Département, du fond de concours de l'agglomération Seine-Eure et à notre capacité en autofinancement. La fin d'année sera consacrée à la préparation du projet de vidéo-protection, qui sera installée en 2025.

En attendant, je vous laisse découvrir la vie de la commune à travers les quelques pages de cette nouvelle édition du Dampsois.

Bel été à tous !



ÉVÉNEMENTS

► Les réunions d'échanges avec les habitants

Le maire et ses adjoints ont animé une réunion d'information sur les projets de la commune, en cours et pour les 3 années à venir, les mardi 3 octobre 2023 et samedi 7 octobre

à 10h30, salle Octave Mirbeau. Les personnes présentes ont pu échanger sur ces projets, mais aussi sur la vie de la commune.



► L'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

En France, la loi impose aux propriétaires de terrains situés en zone à risque d'incendie de débroussailler leur propriété.

Cette obligation vise à protéger les habitations et les personnes contre les feux de forêt.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage concerne les propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres d'un bois, d'une forêt ou de landes.

Que faut-il débroussailler ?

Le débroussaillage consiste à couper ou à éliminer les végétaux (les arbustes, ronces, herbes sèches, fougères...) sur une distance de

50 mètres autour de l'habitation.

Quand faut-il débroussailler ?

Il est important de débroussailler régulièrement, au minimum une fois par an. La période la plus propice pour le débroussaillage se situe en automne ou en hiver, lorsque les végétaux sont secs.

Comment débroussailler ?

Le débroussaillage peut être réalisé manuellement ou mécaniquement. Il est important de respecter la réglementation en vigueur et de ne pas utiliser de produits chimiques.

En cas de non-respect de l'obligation de débroussaillage, le

maire peut mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux de débroussaillage. En cas de refus, le maire peut se substituer au propriétaire et lui facturer les travaux.

Le débroussaillage : un geste important pour la sécurité de tous. L'obligation légale de débroussaillage est un élément important de la prévention des incendies de forêt.

En débroussaillant sa propriété, chaque propriétaire contribue à protéger sa propre habitation, mais également celles de ses voisins.



ÉVÉNEMENTS

► La visite du Préfet de l'Eure

Le Préfet du département de l'Eure, Simon BABRE, a effectué une visite officielle dans la commune le 31 octobre 2023.

Cette visite a été l'occasion pour le maire alors nouvellement élu, de présenter au Préfet les différents

projets en cours et à venir sur le territoire, et de solliciter l'appui de l'Etat pour leurs financements.

Cette visite du Préfet a permis à la commune de mettre en lumière son dynamisme et sa volonté de se développer.



► La borne interactive

La commune s'est dotée d'une borne interactive qui permet aux citoyens d'accéder facilement à un ensemble d'informations administratives et légales, 24 h/24 et 7 J/ 7.

Elle offre de nombreux avantages pour la mairie et les administrés :

- Accès accru à l'information : les citoyens peuvent consulter les informations dont ils ont besoin à tout moment, sans avoir à se déplacer en mairie pendant les horaires d'ouverture ;
- Modernisation des services : l'installation de la borne d'informations réglementaires est un signe de la volonté de la mairie de moderniser ses services et de répondre aux attentes des citoyens ;

- Gain de temps pour les agents : la borne d'informations permet aux agents de se consacrer à des tâches plus complexes et à mieux accueillir les citoyens qui se présentent en mairie ;
- Réduction des coûts : l'installation d'une borne d'informations réglementaires peut permettre de réduire les coûts d'impression et d'envoi de documents.

La borne d'informations réglementaires peut diffuser un large éventail d'informations, notamment :

- Les arrêtés municipaux
- Les permis de construire, déclarations préalables
- Les informations sur les élections

- Les démarches administratives
- Les numéros d'urgence
- Les sites touristiques
- Les événements culturels

Et en complément de ces informations, nous enrichissons toujours Facebook et Panneau Pocket.



► Le nouveau site internet

La commune des Damps est fière de présenter son tout nouveau site Internet, entièrement repensé pour offrir une meilleure expérience utilisateur et une information plus complète.

La navigation est simple et intuitive, permettant aux utilisateurs de trouver rapidement l'information qu'ils recherchent.

La commune des Damps souhaite, à travers son nouveau site Internet, renforcer sa proximité avec les habitants et les visiteurs.

Le site Internet est un outil précieux pour s'informer, s'impliquer dans la vie locale et découvrir les richesses de la commune.

<https://lesdamps.fr/>





ÉVÉNEMENTS

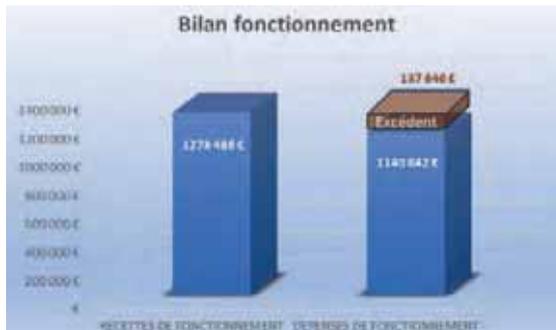
Le Budget - bilan financier 2023

Le 13 mars dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour voter le compte administratif et le compte de gestion 2023, puis le budget de l'exercice 2024. La maîtrise des dépenses a permis de terminer l'exercice budgétaire en excédent et ainsi de ne pas augmenter les impôts, pour la cinquième année consécutive.

Le budget de fonctionnement est constitué :

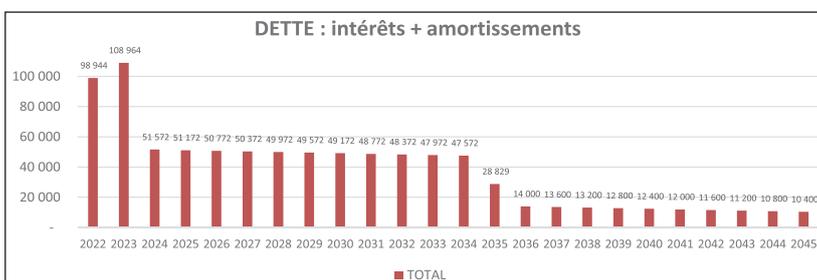
- de dépenses courantes : frais généraux (eau, électricité, téléphone, fournitures, restauration scolaire...), les frais de personnel, la subvention au CCAS, les subventions aux associations, le remboursement de la dette...
- de recettes : les impôts locaux (taxes foncières et d'habitation), dotations versées par l'Etat, autres produits (restauration scolaire, location de la salle des fêtes...).

Le budget d'investissement prévoit un programme d'investissements adapté à notre capacité financière afin de concevoir des travaux de réfection et d'aménagement des biens communaux et de renforcer l'attractivité de la commune. Les projets d'investissements sont financés grâce à notre autofinancement et aux subventions. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023.



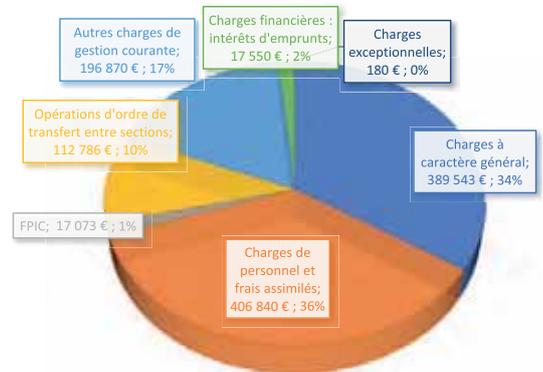
L'excédent budgétaire de 2023 permet à la commune d'envisager l'année 2024, sereinement.

La commune va pouvoir poursuivre ses investissements et financer de nouveaux projets pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

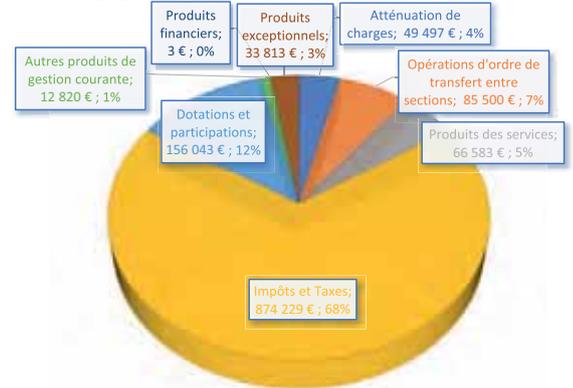


L'endettement de la commune diminue en 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



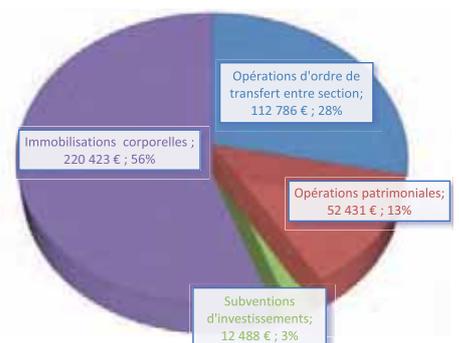
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023





ÉVÉNEMENTS

► Le nouveau terrain de pétanque

Le terrain, au bord de l'Eure, sur lequel trône le nouveau terrain de pétanque a été doté d'un jeu pour enfants, d'une table de ping-pong et d'une table de pique-nique.

L'installation de ces équipements devrait contribuer à créer un lieu de vie animé et convivial, favorisant ainsi le vivre-ensemble entre les générations et les habitants de la commune.



► La couverture incendie

La commune poursuit le déploiement de la couverture incendie sur son territoire.

Ce projet vise à garantir la sécurité des habitants en cas d'incendie en permettant aux pompiers d'intervenir rapidement et efficacement.

Le déploiement de la couverture incendie consiste à installer un réseau d'hydrants à mailles serrées sur l'ensemble du territoire communal.

Ces hydrants permettront aux pompiers de se raccorder à l'eau courante et de disposer d'un débit d'eau suffisant pour éteindre un incendie.

La commune a déjà réalisé une grosse partie du déploiement de la couverture incendie. Il reste quelques aménagements à prévoir, notamment au bord de l'Eure.



► Le petit train de l'école maternelle

Cet ancien jeu pour enfants qui n'était plus aux normes, a été transformé en objet décoratif.

Autrefois lieu de jeux et de rires, le petit train a subi les affres du temps. Mais plutôt que de le mettre au rebut, la municipalité a décidé de lui offrir une seconde vie.

Cette transformation n'est pas seulement esthétique, elle porte également un message fort. Elle symbolise la volonté de préserver les souvenirs d'enfance et de les intégrer à l'environnement urbain, tout en s'inscrivant harmonieusement dans le paysage.

Cette initiative est un exemple inspirant qui démontre qu'il est possible de donner une nouvelle vie aux objets désuets tout en valorisant les espaces publics.



► Le terrain multisports





C'est avec grand plaisir que la municipalité a ouvert, le 5 juillet 2024, un terrain multisports à ses habitants, sur l'actuel terrain de football.

A cette occasion, une petite réception a été donnée en présence des enfants de l'école, des jeunes de la commune et des membres du conseil municipal.

D'une superficie de 600 m², cet espace flambant neuf est accessible à tous et va permettre aux enfants, aux adolescents et aux adultes de s'adonner à leurs sports favoris, que ce soit le football, le basketball, le handball, le badminton ou encore l'athlétisme.

C'est un véritable atout pour notre commune et nous sommes convaincus qu'il sera très apprécié par tous, et surtout par nos jeunes, à la veille des congés d'été.



CCAS

► Les aides de fin d'année

Le barème des aides de fin d'année a été revalorisé. Dans le courrier envoyé à tous les dampsois en fin d'année, il est possible de calculer soi-même son éligibilité.

Ainsi, 49 familles ont été aidées en 2024, contre 22 en 2023.

► Les ateliers équilibre

Les 12 séances proposées gratuitement par l'ASEPT aux habitants de la commune, âgés de plus de 55 ans, ont connu un vif succès.

L'Association SIEL BLEU, qui les organise, a proposé de poursuivre ses prestations moyennant une contribution financière.

Afin de limiter la participation de chaque participant, le CCAS a validé la prise en charge de l'adhésion annuelle (360 €) pour 20 personnes, ce qui permet aux 20 participants des Damps de payer 6 € la séance.



TRAVAUX

► La rue des Peupliers

Les travaux de la rue des Peupliers se poursuivent. Les réseaux ont été enfouis.

Une réunion de présentation de la réfection de la voirie a eu lieu avec les riverains concernés.

Si aucun aléa n'est à déplorer, ces travaux devraient se terminer à l'automne 2024.

Merci aux riverains pour leur patience !



► La végétalisation des cours d'écoles

Les travaux, débutés en mars 2024, seront terminés avant la rentrée de septembre 2024.

En plus des bénéfices environnementaux et pédagogiques, la végétalisation des cours d'écoles contribue à créer des lieux plus esthétiques et plus conviviaux, favorisant ainsi le bien-être et le vivre-ensemble des enfants.

Les bienfaits de la végétalisation des cours d'école sont nombreux :

- Améliorer la qualité de l'air : la végétation filtre les polluants atmosphériques et favorise la biodiversité.
- Créer un microclimat plus agréable : les cours végétalisées sont plus fraîches en été et moins venteuses en hiver.





- Favoriser le bien-être des enfants : le contact avec la nature a des effets positifs sur la concentration, la créativité et la réduction du stress chez les enfants.
- Sensibiliser à l'environnement : les jardins pédagogiques permettent aux enfants de se familiariser avec la nature et de développer des comportements éco-responsables.

La végétalisation des cours d'école est un mouvement en pleine expansion qui contribue à la création d'environnements scolaires plus sains, plus agréables et plus pédagogiques.

Coût total des travaux : 284 956 €. Subventions et fonds de concours en déduction : Fonds Verts 84 068 € / Département Eure 30 000 € / CASE 61 698 €.



TRAVAUX

► Les candélabres de l'Avenue

La commune a décidé de remplacer les candélabres vieillissants de l'avenue de la Forêt de Bord, par des modèles plus modernes et performants.

Les candélabres actuellement en place sont vétustes, peu performants et la corrosion a commencé à les fragiliser au pied.

Les nouveaux candélabres bientôt installés sur la partie Nord (côté passage piétons) seront équipés de lampes LED. Les anciens candélabres de la partie Sud (côté piste cyclable) seront déposés.

Le remplacement des candélabres sur l'avenue aura de nombreux avantages :

- Amélioration de l'éclairage public : l'avenue sera mieux éclairée, ce qui permettra d'améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes.
- Réduction de la consommation d'énergie : les lampes LED permettront de réduire considérablement la consommation d'énergie, ce qui aura un impact positif sur l'environnement et sur les finances de la commune.
- Amélioration du cadre de vie : les nouveaux candélabres donneront un aspect plus moderne et plus esthétique à l'avenue.

Des travaux seront réalisés en deux tranches :

- Tranche 1 en 2024 (de Pont-de-l'Arche à la rue de l'Escarpolette)
- Tranche 2 en 2025 (de la rue des Peupliers au Cimetière)

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune d'améliorer la qualité de l'éclairage public et de réduire son impact environnemental.

► L'Orée du Bois

Dans la poursuite des travaux de l'Orée du Bois 2, la Siloge a entamé la commercialisation de 6 pavillons. Les pavillons T4 et T5 avec garage, sont proposés à la vente avec option d'achat.

Les travaux de construction devraient démarrer dans le courant de l'année.

En 2025, ce sont 12 logements seniors locatifs de plain-pied qui sortiront de terre.

Ces nouveaux logements permettront de répondre à la demande croissante d'habitat de qualité, dans un quartier calme et agréable, à proximité de toutes les commodités.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour rappel, depuis décembre 2022, l'éclairage public est éteint :

- de 23h à 5h du dimanche au jeudi
- de 1h à 4h les vendredis et samedis





PROJETS

► Ex-site BOSCH

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure, propriétaire du site, lance un appel à projets, pendant l'été, pour la requalification de la friche Bosch, ancien site industriel, en zone artisanale.

Cet appel à projets vise à identifier des porteurs de projets innovants et durables pour la transformation de ce site de 1,2 hectare en village d'artisans ou d'entreprises.

Les projets retenus devront répondre à plusieurs critères, notamment énergétiques, environnementaux, architecturaux...

Cet appel à projets est l'occasion de créer une nouvelle zone dynamique et durable, qui contribuera à l'attractivité et au développement économique de la commune.



LE COIN DE L'AGGLO SEINE EURE

► ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) : l'île aux enfants

Les enfants de l'ALSH ont défilé dans les rues de la commune, le mercredi 19 juin, déguisés et en musique.



BRÈVES

► Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale



A l'issue de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2024, Madame le Maire a remis à Monsieur François Anseume, la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale d'Argent, qui salue 20 années de son engagement en tant qu'élus aux Damps.

M. Anseume pourra prochainement prétendre à la médaille de Vermeil pour 30 ans de services accomplis, car il est élu depuis 1995.





BRÈVES

► Barrière du pont

La barrière du pont, qui était ancienne, a dû être remplacée suite à des dégradations volontaires importantes. Depuis son remplacement, en septembre 2023, la nouvelle barrière fait régulièrement l'objet

d'actes malveillants : descellement du pied, casse de la lisse... L'installation d'un système de vidéoprotection résoudra, espérons-le, ces actes de vandalisme.

► Personnes vulnérables

La commune invite les personnes vulnérables résidant sur son territoire à se faire connaître.

Un registre a été mis en place, afin de recenser les personnes âgées, isolées, handicapées ou souffrant de maladies chroniques qui pourraient avoir besoin d'une aide particulière en cas de canicule, de grand froid ou d'autres événements exceptionnels.

L'inscription sur le registre des personnes vulnérables est volontaire et confidentielle.

Les personnes concernées peuvent se faire connaître en Mairie.

Les personnes ainsi inscrites bénéficieront d'un soutien et d'une aide lors d'évènements particuliers.

Nous invitons également tous les habitants à être attentifs à leurs voisins âgés, isolés ou fragiles.

En cas de canicule ou de grand froid, n'hésitez pas à prendre de leurs nouvelles et à leur proposer votre aide.

Ensemble, nous pouvons prendre soin des personnes vulnérables et leur garantir un soutien et une aide dignes.

► Ateliers équilibre, marche nordique et autres activités

12 séances d'entraînement à l'équilibre ont été proposées aux habitants de la commune, âgés de 55 ans et plus, autonomes. A l'issue de ces ateliers, la plupart des bénéficiaires a souhaité poursuivre cette activité physique adaptée, qui est désormais proposée moyennant une participation financière.

Ensuite, 6 séances de marche nordique se sont tenues sur les mois d'avril et de mai 2024.

Par ailleurs, le mercredi, la commune continue de proposer des séances d'aide à l'utilisation de l'informatique, le matin, et une sophrologue propose des séances en groupes, l'après-midi.

► Armes à feu

Depuis le 8 février 2022, les chasseurs détenant des armes doivent créer leur compte via le Système d'Information sur les Armes (art R.312-77 du Code de la sécurité intérieure).

Au terme du déploiement du Système d'Information sur les Armes (SIA), l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte pour conserver leur droit à détenir des armes.

Sont ainsi concernés les chasseurs actifs, tout détenteur qui a, un jour, obtenu son permis de chasser et qui détient au moins une arme doit créer un compte personnel dans le SIA avant le 31/12/2024. Cette démarche est impérative.

La création de compte se fait sur ce site internet : <https://sia.interieur.gouv.fr> depuis n'importe quel ordinateur ou tablette connectés à internet.



NUMÉROS D'URGENCES

Médecins	116 117
SAMU (SMUR)	15
Pharmacies de garde	3237
Sapeurs-Pompiers	18 (112)
Gendarmerie / Police	17



ACTIVITÉS MUNICIPALES

► Fête des Damps

2 SEPTEMBRE 2023

Un repas dansant a été proposé pour l'édition 2023, en musique, au bord de l'Eure. Il a été suivi par un superbe feu d'artifice.



► Repas des Aînés

1^{er} OCTOBRE 2023

Le traditionnel repas des aînés, sur le thème des fleurs, a rassemblé 119 personnes réunies autour d'un menu gastronomique et en musique.



► Foire aux jouets et à la puériculture

22 OCTOBRE 2023

La seconde édition de la foire aux jouets et à la puériculture a évolué en accueillant également un vide dressing des habitants.

► Ronde des Damps

5 NOVEMBRE 2023

La dernière édition de la Ronde des Damps, course pédestre organisée chaque année dans la commune, a eu lieu le dimanche 5 novembre 2023.



Malgré la pluie battante et le vent, 77 coureurs ont pris le départ du trail de 9 kilomètres et 114 coureurs, celui de 15 kilomètres.

Cette édition de la Ronde des Damps a été une belle réussite.

La prochaine édition de la Ronde des Damps aura lieu le dimanche 24 novembre 2024.

► Armistice 1918

11 NOVEMBRE 2023

Commémoration aux Damps du 105^e anniversaire de l'Armistice de la Grande guerre.



► Théâtre

19 NOVEMBRE 2023

« Un amour d'antiquaire », joué par la "Compagnie de l'Ourail".



► Marché de Noël

3 DÉCEMBRE 2023

Le marché de Noël annuel, salle Mirbeau a réuni de nombreux participants.





ACTIVITÉS MUNICIPALES

► **Bûches et colis des Aînés**

12 DÉCEMBRE 2023

Le colis de fin d'année a été distribué à nos aînés lors d'un après-midi au cours duquel ils ont dégusté une bûche de Noël.



► **Goûter des enfants de l'école**

22 DÉCEMBRE 2023

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le père Noël a rendu visite aux enfants de l'école. La municipalité leur a offert un goûter (brioche et chocolat chaud) qui a été très apprécié.



► **Galette des Reines et Rois**

6 JANVIER 2024

Dégustation de la traditionnelle galette des rois, lors d'un après-midi convivial, en musique.



► **Vœux**

19 JANVIER 2024

Belle participation des habitants pour ce moment de convivialité et de rencontre avec les élus, lors d'un des rares épisodes neigeux constatés cet hiver.



► **Exposition artistes locaux**

29 MARS AU 1^{er} AVRIL 2024

De nouveaux artistes locaux se sont mobilisés cette année, pendant le week-end de Pâques pour faire découvrir leurs oeuvres au public, lors d'une exposition variée, riche et colorée. Bravo aux exposants !



► **Remise des prix maisons fleuries et décors de Noël**

8 MARS 2024

Les lauréats du concours des maisons, jardins fleuris et décors de Noël 2023 ont tous été présents lors de la cérémonie de remise de leurs récompenses :

Maisons fleuries : MM. VERON et DUPRESSOIR / M. et Mme BLUET Daniel / M. et Mme CARANTON Rémi / M. et Mme MARTINS Sandra / M. et Mme MILLE Patrick

Décors de Noël : M. et Mme DEMAREST Patrice / M. GUERREIRO Pascal / M. DEPINAY / M. ANDRE Alain / M. THIRON Jean-Claude





ACTIVITÉS MUNICIPALES

► Chasse aux œufs

30 MARS 2024

Près de 80 enfants, accompagnés de leurs parents ont participé à la chasse aux 1300 œufs qui avaient été préalablement cachés par les organisateurs.



► Victoire 1945

8 MAI 2024

Célébration aux Damps du 79^e anniversaire de la victoire de 1945.



► Fête des Damps

1^{er} AU 2 JUIN 2024

La municipalité s'est associée au comité des fêtes pour proposer un week-end d'animations pour petits et grands.

Le samedi a débuté par une sortie conviviale en vélo, suivi par un déjeuner normand au cours duquel une animation de jonglage, sculpteur de ballon et cracheur de feu était proposée.

L'après-midi s'est terminer sur un spectacle de magie, très apprécié par les participants.

Le dimanche a été consacré à des jeux anciens en bois et des jeux intergénérationnels, les participants avaient la possibilité de se restaurer sur place grâce à un foodtruck.

Pendant ces deux jours de festivités, un manège et des trampolines ont pu être utilisés par tous les enfants.



► Fête de la musique

21 JUIN 2024

Nouvelle formule cette année : la municipalité a proposé une soirée dansante au cours de laquelle une paëlla géante était proposée. Une buvette était également ouverte à tous.





ÉCOLE

► Lire et faire lire

L'association « Lire et faire lire » animée bénévolement par Véronique et Myriam offre tous les jeudis matin de beaux moments de lectures aux élèves de GS, CP et CE1. Ces moments sont attendus et appréciés par tous !



► Sortie cinéma du 21 décembre 2023



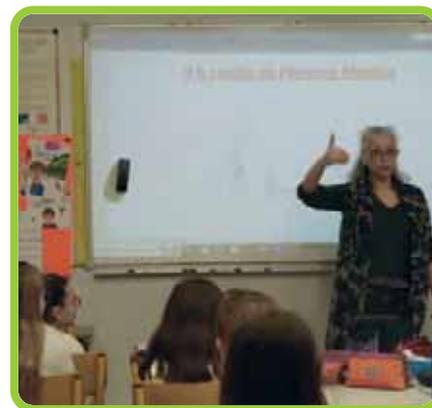
► Incos

Cette année, les classes de CE2/CM1 et celle des CM2 ont rencontré un auteur ou illustrateur.

Les CM2 ont rencontré Florence Médina, autrice de "Charles 1943" le 2/02/2024, elle est venue à l'école expliquer son métier, son livre, ses autres oeuvres, comment elle écrit, son autre métier : interprète en langue des signes.

Les élèves lui avaient préparé des affiches très colorées à partir du livre Charles 1943.

Elle nous a aussi inspiré et nous avons décidé d'écrire notre propre histoire que nous lui enverrons très bientôt.



► Ciné concert

Les 15 et 16 février 2024, les classes de GS/CP, CE1, CE2/CM1 et CM2 se sont rendues à la salle des fêtes de Pont-de-l'Arche afin d'assister au ciné-concert : "Le kid de Charlie Chaplin".

Grand moment qui a permis une petite parenthèse musicale "enchantée" qui a conquis le public des enfants comme celui des adultes.





ÉCOLE



► Artistes locaux

Le vendredi 29 mars 2024, toutes les classes de l'école se sont rendues à la salle des fêtes Octave Mirbeau afin de visiter l'exposition des artistes locaux.

Chacun a pu admirer les diverses oeuvres affichées et s'essayer à les reproduire sur une feuille.

Chacun a choisi son oeuvre préférée et il y en avait pour tous les goûts ; chez les plus grands, les tableaux "futuristes" ont été largement plébiscités comme le travail sur les vestes ou blousons avec les personnages "manga".

Un beau moment culturel et varié, comme d'habitude....



► Semaine Olympique et Paralympique

Cette année, à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique (du 2 au 6 avril 2024), toute l'école a organisé une randonnée en forêt.

Tous les enfants des Petites Sections aux CM2 sont allés en Forêt de Bord jusqu'au parcours sportif en passant par le "tunnel". Les plus grands ont pris en charge les petits pour les aider lorsque cela "grimpeait" un peu plus et pour le retour (grosse fatigue pour certains...).

Ce fut un moment sportif bien apprécié de tous et après l'effort de la marche, chacun a apprécié le réconfort d'un goûter, les adultes comme les enfants.

Pendant la semaine olympique et paralympique, chaque matin, les élèves et adultes ont participé à une séance de "réveil musculaire", dans la cour de l'école, animée par Mme Demeure qui est AESH et grande sportive (un grand merci à elle pour son enthousiasme et son dynamisme) ...



Pendant la SOP, nous avons mis en place des ateliers "handi" afin de se rendre compte des difficultés rencontrées par les athlètes handicapés :



- cécifoot : foot à terre avec un ballon à clochettes,
- boccia : "pétanque" avec gouttière,
- parcours aveugles avec des obstacles,
- basket en fauteuil.



Pendant la SOP, la classe de CM2 a été chargée de prévoir, d'installer et d'animer des ateliers destinés aux élèves de PS/MS ; des parcours de motricité et autres ateliers d'athlétisme... Ce fut un moment de partage, de cohésion et coopération entre les grands et les petits dans lequel chacun a pu donner le meilleur de lui-même.





ÉCOLE



Nous avons aussi essayé les "vélos smoothie".



Notre semaine olympique et paralympique s'est terminée par notre petit défilé olympique depuis l'école jusque sur le parvis de la mairie par un beau soleil d'avril.



► Perplexus

Cette année, la classe de CM2 a participé au championnat Perplexus. 4 élèves sont allés représenter l'école le samedi 6 avril à Vandrimare. Nous n'avons pas gagné mais ce fut un bel évènement où la concentration et l'attention des participants ont été mis à rude épreuve pour une belle journée conviviale.



► Semaine du vélo

La semaine du 27 au 31 mai, les maternelles ont pratiqué le vélo dans diverses situations autour de l'école et sur le parking.

Les enfants ont pu suivre des parcours, passer sur et sous des obstacles, respecter un code de la route mais surtout pédaler en étant prudent et en faisant attention aux autres cyclistes.





LES RÉGLES DE BON VOISINAGE

► Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Ils sont autant de nuisances sonores à éviter systématiquement.

Les outils de bricolage à moteur (perceuse, raboteuse, scie...) ou de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuses...) sont autorisés pour les particuliers :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h ;
- le samedi, de 9h à 12 et 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h ;

Et autorisés pour les professionnels, du lundi au samedi (hors jours fériés), de 7h à 20h (arrêté préfectoral du 25 septembre 2014).

En dehors de ces jours et horaires, l'utilisation de ces matériels est interdite.



Bien vivre avec les animaux

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Ils sont aussi tenus de veiller à éviter leurs aboiements répétitifs.

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage peuvent être collectés via le bac prévu à cet effet ou être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la limite séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Toutes les plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Évitez aussi de planter des végétaux invasifs dont la prolifération est difficilement maîtrisable (exemple : bambous traçants).



Bien stationner son véhicule

Merci de respecter les emplacements de stationnement matérialisés au sol. Si aucun traçage autorisant le stationnement n'existe, c'est sûrement que le stationnement est gênant et interdit !

Que faire en cas de litige ?

N'hésitez pas à communiquer avec vos voisins pour résoudre d'éventuels problèmes de manière amiable. Privilégiez le dialogue et la courtoisie pour trouver des solutions mutuellement acceptables.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez-lui une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisir un conciliateur (via la Maison France Services de Pont de l'Arche) ou un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal selon les cas.

En suivant ces règles simples de bon voisinage, nous contribuons tous à créer un cadre de vie agréable et respectueux pour chacun.

N'oublions pas que le bien-être individuel passe par le bien-être collectif !



EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

19 septembre 2023

- 2023-41 - CASE Projet de modification n°3 du PLUI
- Convention relative au dispositif de stage d'initiation à la voile
- Convention pour la mise en commun de moyens matériels entre les services techniques de communes
- Avis sur une demande de création d'un commerce
- Choix du prestataire pour la location fourniture de décors de Noël
- Choix du prestataire pour la réalisation de clôtures, rue des Peupliers
- Choix du prestataire pour le remplacement de la barrière du pont
- Choix du prestataire pour l'acquisition d'une table de pique-nique et d'un jeu pour le terrain de pétanque
- Choix du prestataire pour l'acquisition d'un fauteuil de bureau
- Avis sur la création de 2 places de stationnement
- Instauration des cycles de travail et attribution de jours de réduction du temps de travail
- Désignation d'un référent déontologue des élus
- Terrain multisport (plan de financement)
- Vidéoprotection (plan de financement)

18 octobre 2023

- Adhésion à Eure Normandie Numérique
- Déclaration du linéaire de voirie
- Aménagement de 2 places de parking
- Acquisition d'un panneau d'affichage numérique
- Acquisition d'un taille haie
- Travaux rue des Peupliers : Plan de financement et demande de Fonds de concours
- Révision des tarifs municipaux
- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

29 novembre 2023

- Acquisition d'un bien sans maître de plein droit à la commune
- Travaux rue des Peupliers : Plan de financement et demande de Fonds de concours
- Poteau incendie Chemin des Haies, plan de financement de demande de fonds de concours
- Indemnités des élus

31 janvier 2024

- Publication des actes sous forme électronique et suppression des autres points d'affichage
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice des agents
- Vidéoprotection, actualisation du plan de financement
- Désignation des membres des Commissions Communales

13 mars 2024

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Vote des taxes locales
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif du budget 2024
- Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2024
- Convention d'engagement réciproque pour l'accueil de volontaires en services civiques

17 avril 2024

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Révision du régime indemnitaire des agents
- Modification du tableau des effectifs
- Choix du prestataire pour la construction du terrain multisports
- Terrain multisports, actualisation du plan de financement
- Tarifs municipaux, création de tarifs
- Enquête publique établissement VPK Paper Normandie
- Requalification de l'ancien site Bosch

22 mai 2024

- Rétrocession des parties communes de l'Orée du Bois
- Eclairage public, travaux avenue Forêt de Bord par le SIEGE27

26 juin 2024

- Remplacement de la porte du garage de l'école
- Projet de division et de cession - ex. maison Gueroult
- Sollicitation pour l'implantation d'une antenne relais Free
- Informations sur la rue des Peupliers



LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI

14H30 - 17H30

MARDI

14H30 - 19H30

MERCREDI

14H30 - 17H30

JEUDI - VENDREDI

9H - 12H



ÉTAT CIVIL

Naissances

VERDURE Ambre le 28/03/2024

DELAUNAY QUEVAL Bénédicte le 27/04/2024

PIMONT Margot le 17/06/2024

PACS

LECOEUR Estelle & GRIVEAU Yoann le 23/02/2024

Mariages

BOUKRICHIA Kenza & FILERON Antoine le 06/04/2024

RONDEL Alexandra & FERON Richard le 01/06/2024

DA SILVA Cyrille & PRESTOT Yann le 22/06/2024

CRUÉ Clémence & TIPHAGNE Florian le 22/06/2024

Décès

THOREL François le 5/01/2024

OMER Lysiane le 11/01/2024



LES ASSOCIATIONS

► Comité des Fêtes

Soirée « Beaujolais » du jeudi 16 novembre 2023

Ce thème n'ayant jamais été tenté par le Comité des Fêtes auparavant, nous avons donc essayé de lancer l'idée. Bien nous en a pris car 98 personnes sont venues passer une soirée agréable, sympathique et inédite. Le placement étant libre, chacun a pu s'installer à son gré.

Vers 19h00, après avoir dégusté une Sangria offerte par le Comité, les convives ont pu aller se servir à leur guise au buffet campagnard composé de charcuteries variées, viandes froides, salades composées, fromages et dessert. Le tout accompagné d'un délicieux Beaujolais Village nouveau, comme il se doit. Le café fut offert par le Comité des Fêtes pour terminer.

Cette soirée se passa fort agréablement, dans une petite ambiance musicale et se termina vers 23h50.

Devant le succès, et à la demande générale, nous renouvellerons cette soirée en 2024.



Soirée « Années Folles » du samedi 24 février 2024

Le samedi 24 février 2024, le Comité des Fêtes des Damps a proposé à son public un spectacle dîner dansant sur le thème des « Années Folles » animé par toute la «troupe des Andrews» au complet, gage de qualité. Le repas était assuré par le traiteur de l'Andelle à Alizay.

Un nombre important d'habitues (156) avait réservé pour assister à cette soirée qui obtint un franc succès. Dès l'ouverture des portes à 19h30, les convives gagnèrent leurs places pour admirer la superbe décoration de table imaginée et créée par Ghislaine et Yannick Braguer. Un Kir royal leur fut offert par le Comité et le spectacle s'enchaîna en alternant sketches, repas, chansons reprises en chœur jusqu'au dessert. Vint ensuite l'heure attendue par tous de la danse qui les ravit jusqu'à 2h30.

Enorme succès pour cette soirée qui récompense le travail des bénévoles dévoués, toujours présents et souriants pour satisfaire le public. Merci à eux sans qui rien ne serait possible.

Prochaine soirée dansante le samedi 12 octobre sur un thème qui sera défini bientôt par le Comité. Merci aux bénévoles sans qui ces superbes soirées n'auraient pas lieu.

Merci à toutes et tous de la confiance que vous nous manifestez et de vos encouragements.

Après-Midi Récréatif des Enfants du samedi 13 avril 2024

Le samedi 13 avril fut consacré exclusivement aux enfants de la commune avec leur Après-Midi Récréatif. Ceux-ci ont largement profité gratuitement des structures gonflables, pop-corn, barbe à papa, boissons, ainsi que d'une tombola qui a permis aux enfants présents de tous repartir avec un souvenir de cette





LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

journée ludique. Outre de nombreux jouets offerts, certains, plus chanceux ont gagné des cartes cadeau de 30€, 20€ et 10€ chez Smiths Toys à Tourville, offertes par le Comité des Fêtes.

Voici la liste des gagnants : Koeu Eléonore ; Charpentier Mila ; Doenen Pauline ; Drouet Coralie ; Cauet Tessier Julien ; Mary Mansano Rose ; Quirelle Noa ; Mouquet Elise ; André Camille ; André Maëlle ; Lavenue Malou ; Bon Agathe ; Papin Théo.

Bravo à eux et merci aux bénévoles pour leur travail et leur dévouement.



Avis de recherche

Le président du Comité des Fêtes, Gilbert Mary, lance un appel aux bénévoles qui accepteraient de s'impliquer lors de l'organisation de ses nombreuses activités ; et pourquoi pas, lui succéder...

Contact : cdf.lesdamps27@gmail.com



UNC

Participation de l'Association Locale Pont de l'Arche-Les Damps à la cérémonie internationale du 6 Juin à Omaha Beach

Pour la 3^è année consécutive, l'Association Locale de l'Union Nationale des Combattants de Pont de l'Arche-Les Damps a organisé au profit de ses adhérents une participation à la cérémonie internationale du 6 Juin sur les plages du Débarquement qui, en cette année 2024, se déroulait à Omaha Beach, plage qui a connu le plus lourd bilan avec 30% du total des pertes du 6 Juin 1944 côté alliés.

Cette année pour le 80^è anniversaire du D-Day, les membres de la délégation accompagnés de Madame le Maire des Damps et Monsieur le Maire de Pont de l'Arche, ont pu, depuis la tribune officielle, assister à cette majestueuse et émouvante cérémonie internationale.

Un témoignage d'estime et de respect à notre fidèle porte-drapeaux, Robert BERNARD, qui, en marge de cette cérémonie et très ému, a pu saluer les vétérans américains (Cf. photo).

Collégiens, lycéens, jeunes ou moins jeunes animés par un esprit patriotique, anciens militaires, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des mairies des Damps et de Pont-de-l'Arche afin de rejoindre les rangs de l'Union Nationale des Combattants, association apolitique, qui entretient le devoir de mémoire et recherche de jeunes porte-drapeaux (garçons ou filles).





LES ASSOCIATIONS

▶ FCSE

Les U13 Féminines du Football Club Seine-Eure réalisent une très belle saison.

En tête de leur championnat de Départemental 1 devant Evreux à la mi-mars, elles se qualifient en même temps pour la finale régionale de Futsal après leur victoire 2 à 1 face à Thiberville.

Bravo à elles !



▶ Les Damps'Eure

Sortie du 17 mars 2024

Pour leur sortie de Printemps, les adhérents « Damps'Eure » ont découvert le nouveau cabaret ouvert sur Caudebec-lès-Elbeuf le « Voulez-vous », un moment de détente amusant et spectaculaire qui a ravi les yeux et le coeur des différents participants !



Soirée du 29 juin 2024

La fièvre des jeux 2024 a saisi les Damps'Eure ce samedi 29 juin. Nombreux étaient les amateurs de danse à rejoindre la salle Octave Mirbeau qui avait, pour l'occasion, revêtu les 5 couleurs des anneaux olympiques.

Un menu original, savoureux a gâté les papilles de chacun et le talent de Pascal Desmet a créé l'ambiance appréciée des danseurs.

Nous donnons rendez-vous à tous nos adhérents au mercredi 4 septembre pour la reprise des cours.

Bonnes vacances à tous et prenez soin de vous.





LES ASSOCIATIONS

Les randonneurs

Nous sommes une association d'environ 70 adhérents depuis plusieurs années. L'association a plus de 20 ans et a été créée par Daniel BATTE. Il a tenu la présidence jusqu'à l'année dernière. Ayant souhaité passer le flambeau, François REDON a été élu à sa place lors de la dernière Assemblée Générale pour assurer une continuité.

Nous faisons des randonnées tous les mardis et jeudis après-midi. Dans l'année, nous organisons des sorties à la journée avec pique-nique 1 à 2 fois, ainsi que 2 journées champêtres avec balade le matin et pétanque l'après-midi à Ymare et Heudreville.

Et enfin, nous organisons des sorties culturelles. Cette année, nous allons au château de Bizy et une autre à Paris pour un déjeuner croisière sur la Seine.

Si vous voulez vous inscrire ou avoir des renseignements voici les coordonnées :

F. REDON - 0662059973

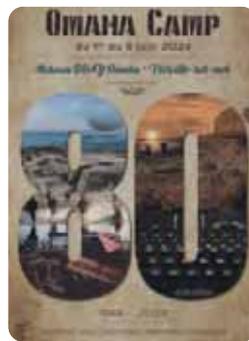
Mail : francois.redon2@orange.fr



Les Luffeaux

L'activité de l'association les Luffeaux se poursuit au rythme d'une par mois environ et en 2024 certaines sont dans l'Eure. Une course d'orientation a eu lieu en Février dans la forêt de Bord, puis un grand jeu historique avec l'association des trains anciens de Pacy-sur-Eure (CFVE) en Avril, suivi d'une animation en Mai.

N'hésitez pas à nous contacter : david@lesluffeaux.com



Fil & aiguille

L'association FIL et Aiguille vous accueille tous les lundis à partir de 20h45 pour tous travaux d'aiguilles à la maison des Associations.

Contact : V. Trémauville 0679257666.



Techni pêche 27

Les rives de l'Eure et de la Seine sur la commune des Damps, un site magnifique pour nous pêcheurs. Depuis quelques années maintenant notre club Eurois « Techni Pêche 27 » à la chance de pouvoir organiser des concours de pêche à la ligne.

2024 n'échappe à la règle de pratiquer notre sport, oui c'est un sport avec ces règles et devoirs envers dame nature, chaque poisson capturé est conservé temporairement, pesé et relâché avec précaution.



AGENDA... DE SEPTEMBRE 2024 À JANVIER 2025

Dimanche 6 Octobre	REPAS DES AINES dampsois organisé par la Municipalité
Samedi 12 Octobre	Sortie OCTOBRE ROSE organisée par la Municipalité
Samedi 12 Octobre	SOIREE DANSANTE organisée par le Comité des Fêtes
Dimanche 27 Octobre	BOURSE AUX JOUETS ET A LA PUERICULTURE & VIDE DRESSING DES DAMPSOISES organisés par la Municipalité
Lundi 11 Novembre	Armistice 14 -18 Pont de l'Arche - Les Damps (Monument aux Morts)
Dimanche 17 Novembre	APRÈS-MIDI THEATRE organisé par la Municipalité
Jeudi 21 Novembre	SOIRÉE BEAUJOLAIS organisée par le Comité des Fêtes
Dimanche 24 Novembre	LA RONDE DES DAMPS, course organisée par la Municipalité
Dimanche 1^{er} Décembre	GOUTER-SPECTACLE DE NOËL pour les enfants dampsois, organisé par la Municipalité
Samedi 7 Décembre	Sortie vélo TÉLÉTHON organisée par la Municipalité
Dimanche 8 Décembre	MARCHE DE NOËL organisé par la Municipalité
Mardi 17 Décembre	BUCHE ET COLIS DES AINÉS dampsois, après-midi organisé par la Municipalité
Vendredi 20 Décembre	GOUTER DE NOËL DES ECOLIERS, avec distribution de chocolats, offert par la Municipalité
Samedi 11 Janvier 2025	11h00 : Vœux du Maire 15h30 : GALETTE DES AINÉS dampsois organisée par la Municipalité